



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

livrets d'épargne

Question écrite n° 123198

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la décision de la Commission européenne donnant neuf mois au gouvernement français pour procéder à l'ouverture à la concurrence de la distribution du livret A. En effet, il y a lieu de s'inquiéter des effets nocifs que générerait une telle mesure sur notre système de financement du logement social. Les banques privées risquent de chercher à orienter les détenteurs du livret A vers d'autres produits d'épargne, contribuant ainsi à son assèchement et à celui du financement du logement social. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend intervenir auprès des institutions européennes afin d'obtenir le retrait de cette injonction.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123198

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie, finances et emploi

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4679